

La cadre de fonctionnement du pôle VAE

L'accompagnateur induit le moins possible sur le contenu produit par le candidat :

- Il favorise un travail de mémoire sur son parcours professionnel
- Il accompagne le candidat dans un travail d'auteur de son livret
- Il s'inscrit dans une co-identification des acquis
- Il n'émet aucun jugement de valeur
- Il aide le candidat à préciser et organiser sa pensée et ses écrits
- Il incite le candidat à mettre en évidence ses compétences acquises au regard du référentiel lié au diplôme
- Il prépare le candidat à la présentation orale de son livret 2 devant le jury

Une démarche d'accompagnement VAE est proposée pour l'obtention des diplômes d'Etat :

De niveau 3

AES - AS - AP

De niveau 4

ME - TISF

De niveau 6 grade licence

ASS - ES - EJE - ETS - CESF

De niveau 6

CAFERUIS - DEMF

De niveau 7

DEIS - CAFDES

Textes officiels

SITE VAE EN FRANCHE-COMTÉ

EMFOR : www.emfor-bfc.org

DRDJSCS : www.bourgogne-franche-comte.drdjcs.gouv.fr

Académie de Besançon : www.ac-besancon.fr

Se renseigner

Vous avez besoin d'informations concernant la VAE

Contactez le pôle VAE

Responsable - Annie MILLOT

annie.millot@irts-fc.fr

Secrétariat

fabrice.bouteiller@irts-fc.fr

03 81 41 67 56

Venez nous rencontrer

Pour découvrir les métiers de l'intervention sociale, l'IRTS de Franche-Comté organise des réunions mensuelles d'information collective, une journée portes ouvertes et participe aux forums d'information régionaux, venez nous rencontrer.

Consultez les dates sur notre site www.irts-fc.fr

L'IRTS de Franche-Comté est membre
du réseau UNAFORIS

UNAFORIS

Union Nationale des Acteurs de Formation
et de Recherche en Intervention Sociale

Plateforme UNAFORIS
Bourgogne - Franche-Comté

31/08/2020

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



VAE

Validation des Acquis de l'Expérience



Pôle d'accompagnement VAE aux métiers de l'intervention sociale



IRTS de Franche-Comté
1 rue Alfred de Vigny - Besançon

La VAE : Un autre parcours pour accéder à la qualification

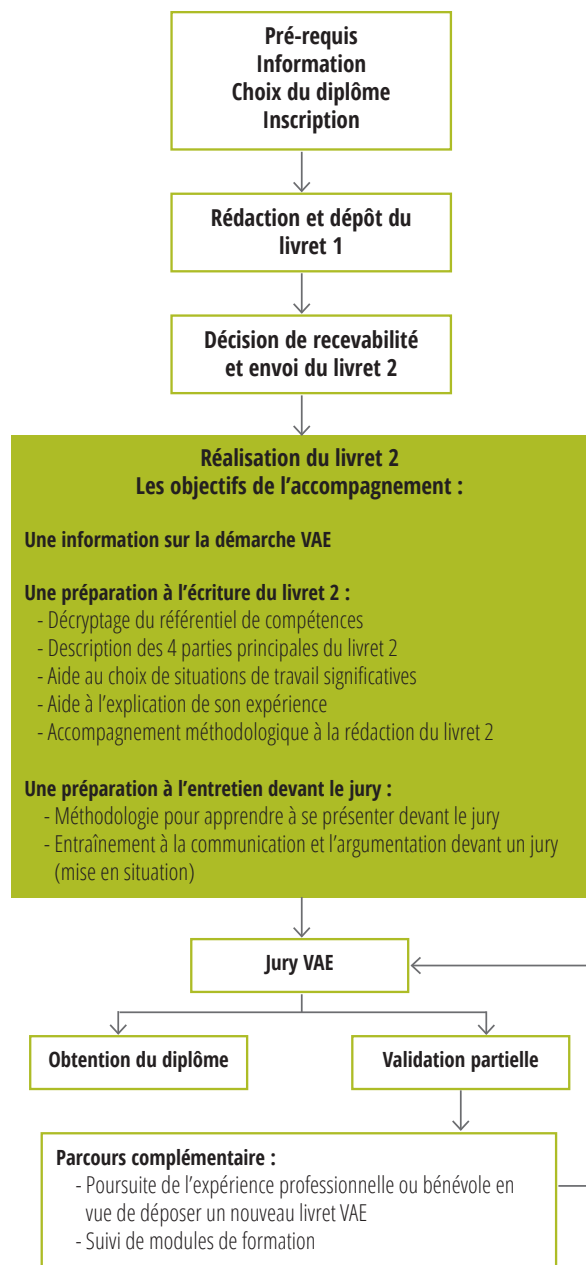
La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a instauré un nouveau mode d'accès à la qualification, au certificat ou au diplôme. Toute personne engagée dans la vie active et qui dispose d'une expérience continue, discontinue ou bénévole d'au moins 1 an (décret de juillet / Loi Travail), en rapport direct avec un diplôme, un titre ou un certificat professionnel peut faire valider les acquis de son expérience, en vue de l'acquisition du diplôme, du titre ou du certificat professionnel. La validation des acquis est une démarche individuelle qui produit les mêmes effets que les autres modes de contrôle des connaissances et des aptitudes :

- Dans le secteur sanitaire et social, tous les certificats, titres ou diplômes sont potentiellement accessibles par la VAE. Le candidat à la VAE peut trouver l'information nécessaire à sa démarche, et spécifique au diplôme visé, auprès des services du ministère dont dépend le diplôme ou auprès des « Points Relais Conseil » VAE, qui ont pour mission d'informer les candidats sur le dispositif VAE et de les orienter vers l'organisme valideur en fonction de la certification choisie.

La démarche du candidat peut être prise en charge selon 3 modalités pour un parcours de 24 heures maximum:

- Soit une démarche individuelle, à la charge du candidat, hors du temps de travail
- Soit avec l'aide d'un dispositif comme par exemple : CPF, CFP, OPCO...
- Soit le recours au plan de développement des compétences, en concertation avec l'employeur

Déroulement d'une VAE



Le pôle VAE de l'IRTS de Franche-Comté

Le pôle VAE est composé de :

- 1 responsable du service
- 4 accompagnateurs VAE
- 1 secrétariat

Les entretiens ont généralement lieu dans la plage horaire 8h00 - 18h00 du lundi au vendredi.

- Le pôle VAE collabore et mutualise avec ses autres partenaires Grand-Est : Dijon, Mulhouse, Strasbourg, Metz et Nancy.
- Le Pôle VAE a obtenu la labellisation SiQuCAE pour la qualité de son accompagnement. Cette labellisation vient reconnaître l'accompagnement VAE développé depuis 2005 pour les professionnels du secteur médico-social et social.



- L'IRTS de Franche-Comté fait partie du réseau UNAFORIS. Il a participé, dans le cadre de la commission nationale VAE, à l'élaboration de la Charte Nationale de l'Accompagnement VAE au sein des instituts adhérents. Cette charte définit les valeurs, les principes de l'accompagnement et formalise le rôle et la posture de l'accompagnateur.

- **L'IRTS de Franche-Comté a obtenu la certification QUALIOPi en décembre 2020.**